



East Angus

Ma ville, ma vie

VILLE DE EAST ANGUS DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Ville de East Angus qu'une demande de dérogation mineure sera étudiée à la séance régulière du conseil du 5 mai 2025 à 19 h. La réunion aura lieu à la salle du conseil de la Ville de East Angus, située au 200, rue Saint-Jean Est, East Angus, Québec, J0B 1R0.

La demande concerne l'approbation de mettre 2 compteurs électriques sur une nouvelle propriété unifamiliale qui comportera un logement complémentaire à l'habitation. Ceci déroge à l'article 6.11.5 4° qui stipule qu'un seul compteur est permis dans le cas d'un logement complémentaire à l'habitation.

La propriété concernée est située dans la zone Ra-20 et comprend le lot numéro 6626867 du cadastre du Québec.
Le numéro civique sera à confirmer.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EAST ANGUS, ce 27^{ème} jour de mars 2025

BRUNO POULIN, CPA
Greffier-trésorier